

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 32 (1995)  
**Heft:** 1213

**Artikel:** Financement des NLFA : une décision ambiguë  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1015493>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Une décision ambiguë

### REPÈRES

Le Conseil fédéral en séance spéciale jeudi 11 mai a proposé de financer les Nouvelles lignes ferroviaires alpines par une hausse de 10 centimes sur l'essence pendant quinze ans, assortie d'emprunts dont le montant reste à déterminer. Les thèses défendues par Adolf Ogi l'ont emporté; il reste deux variantes à étudier d'ici fin mai, variantes qui correspondent peu ou prou à la position (opposée) des deux ministres Ogi et Stich.

(ag) Les NLFA seront donc financées partiellement par l'impôt. C'est non seulement un retournement de veste de la part du Conseil fédéral, de M. Ogi plus particulièrement, mais du Parlement lui-même à qui la question avait été expressément posée et qui avait choisi, délibérément, la solution du «tout par l'emprunt». Il y eut, dès lors, une incontestable tromperie du peuple qui vota le principe des NLFA, assuré de leur rentabilité et par conséquent persuadé qu'il ne lui en coûterait rien. On s'étonnera qu'on ne tire pas les leçons au sommet, d'une telle inconséquence.

A supposer que le Conseil fédéral choisisse définitivement le seul financement des transversales alpines et non pas de tous les transports publics par augmentation de la taxe sur l'essence, il faut qu'il clarifie le sens de la votation qui aura lieu inévitablement à la demande référendaire des opposants.

En effet, lorsque ce dossier a été ouvert à nouveau par le conseiller fédéral Stich, ce fut quand il affirma l'inutilité de la construction simultanée du Lötschberg et du Gothard. D'autres depuis, dont Blocher, ont repris la critique. La presse, elle aussi, a rouvert le dossier comme si la votation ne l'avait pas clos.

Si le Conseil fédéral ne clarifie pas les choses, la votation sur les droits frappant l'essence sera doublée d'une votation pour ou contre le Lötschberg. Dangereuse ambiguïté.

Il n'y a qu'une seule manière d'y couper court: c'est d'annoncer avec la plus grande fermeté que la question posée est celle du financement, et non pas celle du projet lui-même. La décision populaire antérieure ne sera pas remise en cause, même si le peuple refuse une hausse de l'essence.

A défaut de cette annonce, les pires dérapages sont possibles. ■

•••

on le voit, ne dépend pas d'abord de la seule bonne volonté des cantons, mais d'une collaboration intense entre ces derniers et la Confédération. Elle implique également que Berne donne de son action une image crédible et cohérente: en définitive, ce sont les cantons qui doivent «vendre» le droit fédéral à la population. A cet égard, la récente décision du Conseil fédéral de refuser l'abaissement de la vitesse sur l'autoroute de contournement de Lucerne est catastrophique: les cantons sont chargés par la Confédération d'appliquer les mesures propres à restaurer la qualité de l'air mais se voient privés par cette même Confédération d'un des moyens d'y parvenir. ■

## Recherche de profil à tout prix

(jd) Les élections fédérales d'octobre prochain rendent bien nerveux les états-majors politiques. Chaque geste, chaque mot de l'adversaire est prétexte à déclaration fracassante, occasion de se mettre en valeur. Au jeu de la petite phrase assassine, les médias se délectent mais le débat politique sort perdant et les citoyens n'y trouvent pas leur compte.

La récente commémoration de la fin de la guerre n'a pas échappé à ce rituel. Pour preuve les récriminations marmonnées par un Peter Bodenmann, président du parti socialiste, à la sortie de la session extraordinaire du Parlement, incapable d'admettre la qualité des propos tenus à cette occasion par le conseiller fédéral Villiger. Pour preuve encore les lamentables réactions des trois secrétaires des partis bourgeois au discours commémoratif de Ruth Dreifuss à Thoune: rappeler, comme l'a fait la conseillère fédérale socialiste, que, face à l'Allemagne victorieuse, des Suisses ont appelé à l'adaptation et prôné une démocratie réduite, que d'autres, au sein de l'élite de la bourgeoisie, ont profité de la situation pour s'enrichir dans le commerce des armes ou avec l'or des Juifs persécutés, rappeler encore que cette attitude a contaminé jusqu'à des membres du gouvernement de l'époque, ce serait polémiquer dans un but purement électoral.

Décidément, la Suisse peine autant à regarder en face son passé qu'à engager un débat électoral digne de ce nom. ■

## MÉDIAS

Les lecteurs du quotidien bernois *Der Bund* ont été informés du passage du témoin de *Ringier AG* à la société éditrice de la *NZZ*. Le conseil d'administration a été modifié pour tenir compte du changement de propriétaire. Il reste à suivre les modifications rédactionnelles qui résulteront de cette passation de pouvoir.

Le périodique du PDC *CH Magazine* estime que «le Parlement a besoin de sang neuf» et illustre ses propos avec la photo d'un jeune vampire, le député PDC au Grand conseil de Bâle-campagne, Matthias Zoller, âgé de 18 ans. En réalité, le plus jeune élue de Suisse n'a pas les deux longues dents des vampires de cinéma.

Un signe amical à la «Librairie du Boulevard» de Genève, entreprise autogérée qui a maintenant 20 ans. Elle fut lancée sous le nom «Kiosque du Boulevard», au Boulevard Georges-Favon.